

RAPPORT ANUEL 2020



UNITÉ CHARGÉE DU
RESPECT DES NORMES
ENVIRONNEMENTALES
ET SOCIALES

BUREAU INDÉPENDANT DE L'AUDIT
ET DES INVESTIGATIONS



*Empowered lives.
Resilient nations.*

Mission de l'URNES

Établie au sein du Bureau indépendant de l'audit et des investigations du PNUD, l'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES) enquête sur des allégations de non-respect de normes environnementales et sociales (NES) et d'autres politiques pertinentes du PNUD. Ces allégations émanent de parties prenantes affectées par des projets. L'URNES est également chargée de fournir des recommandations quant aux mesures à prendre pour atténuer les dommages causés à l'environnement ou les préjudices subis par les populations lésées.

LE PNUD a créé l'URNES pour garantir une prise de responsabilité envers les personnes et les communautés. L'objectif est également de mettre à la disposition des personnes et des communautés affectées par les projets du PNUD un système efficace d'enquêtes indépendantes sur les violations présumées des engagements environnementaux et sociaux du PNUD.

L'objet d'URNES est d'assurer la responsabilité pour les individus et des communautés avec lesquels nous travaillons. Il est important que ces voix soient entendues et que le PNUD ait l'occasion de répondre aux questions qu'elles ont soulevées.

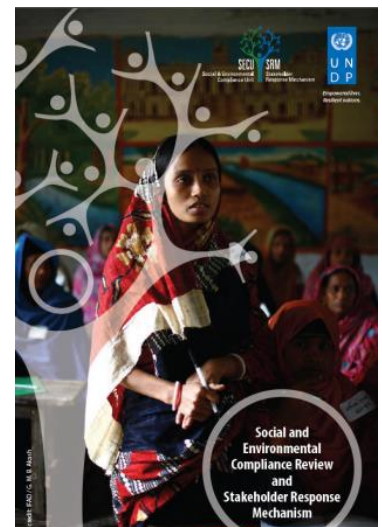
Achim Steiner - Administrateur du PNUD

À propos de l'URNES

Fonctionnement du processus de vérification de la conformité

L'URNES traite chaque plainte de manière indépendante, impartiale et transparente, selon une procédure spécifique à chaque cas. Tout d'abord, l'URNES détermine si la plainte est recevable selon les critères suivants : a) elle doit avoir trait à un projet ou un programme bénéficiant du soutien du PNUD ; b) elle doit soulever des problèmes réels ou potentiels en lien avec le respect des engagements sociaux et environnementaux du PNUD ; c) elle doit signifier que, du fait du non-respect par le PNUD de ses engagements sociaux et environnementaux, les plaignants risquent de subir un préjudice ou l'ont déjà subi.

Si la plainte répond à chacun des critères d'éligibilité, l'URNES procède alors à une enquête pour vérifier si le PNUD respecte ses engagements sociaux et environnementaux dans le cadre du programme ou projet en question. Si une non-conformité est constatée, l'URNES recommande une prise de mesures pour remettre le PNUD en conformité avec les NES et les autres politiques pertinentes. Le rapport final de l'URNES est soumis à l'administrateur pour une décision sur le suivi des conclusions et des recommandations de l'URNES. Le rapport final est soumis simultanément aux plaignants et rendu accessible au grand public.



Cliquez [ici](#) pour obtenir plus d'informations sur le processus de vérification de la conformité.

Registre des cas traités par l'URNES

Pour que le grand public ait accès aux informations sur les affaires traitées, le site Internet de l'URNES propose un registre des cas contenant toutes les affaires enregistrées où figurent l'avancement de chaque affaire et les documents publics en lien avec la vérification de conformité. Pour accéder au registre des cas, veuillez utiliser l'adresse suivante :

<https://info.undp.org/sites/registry/secu/SECUPages/SECUSummary.aspx>

L'équipe de l'URNES

L'équipe est composée d'un agent de conformité principal, d'un chef d'unité, de trois agents de conformité et d'un consultant analyste des cas et des communications. L'unité est située dans la section des investigations du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) et elle est supervisée par le directeur adjoint, chef des enquêtes, sous l'autorité du directeur de l'OAI.

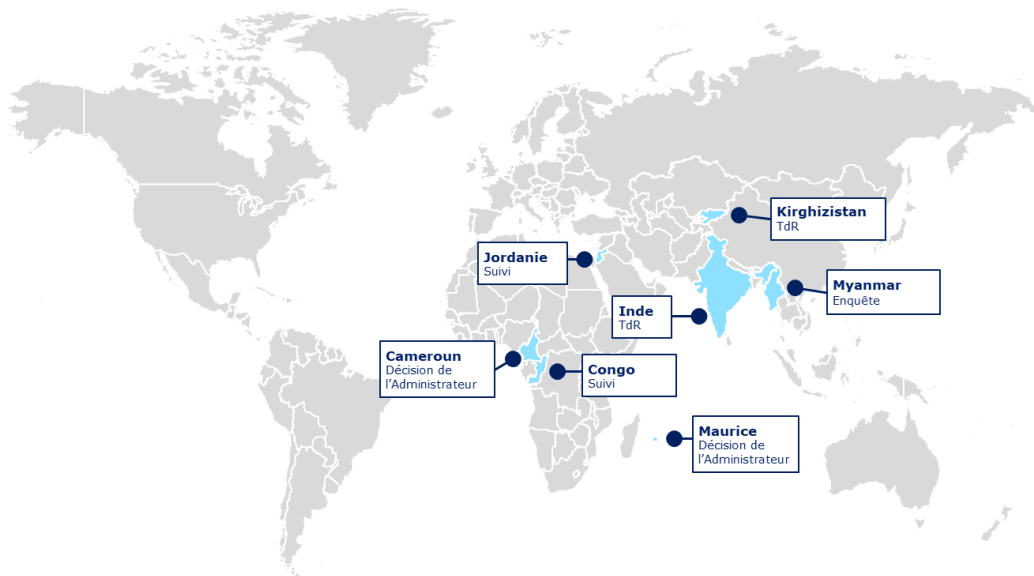
Le présent rapport annuel est une synthèse des activités de l'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES) pour l'année civile 2020. De ce fait, l'état d'avancement des affaires faisant actuellement l'objet d'une enquête est arrêté au 31 décembre 2020.

Faits marquants de l'année 2020



La pandémie de COVID-19 a bouleversé le monde avec des effets dévastateurs sur la santé et les économies nationales, ainsi que sur la coopération et l'aide. Dans un contexte aussi difficile, l'URNES a poursuivi sa mission de redevabilité envers les personnes et les communautés concernées par les projets du PNUD. Au 31 décembre 2020, son portefeuille de cas était composé de onze affaires actives, deux d'entre elles étant au stade de début d'une enquête.

En 2020, l'URNES a publié les rapports de conformité finaux pour les cas n° SECU008 en République du Cameroun et n° URNES009 en République du Congo, relatifs aux efforts de conservation dans le bassin du Congo et à leurs impacts sur les communautés autochtones bakas. L'URNES a également publié le rapport final de conformité pour le cas n° SECU0012 à Maurice, ayant trait à des préoccupations d'écoblanchiment relatives à un projet de protection des zones environnementales sensibles dans le pays. Ces rapports comprennent les conclusions de non-conformité aux normes environnementales et sociales du PNUD et les recommandations visant à garantir le respect par le PNUD des projets actuels et à venir.



L'URNES a poursuivi ses activités de sensibilisation par divers moyens. En septembre 2020, conjointement avec d'autres mécanismes indépendants de responsabilisation, l'URNES a organisé une manifestation de sensibilisation virtuelle pour les organisations de la société civile (OSC) du Brésil. L'équipe de l'URNES a également participé à la toute première réunion annuelle virtuelle d'IAMNet et a donné publication à un bulletin d'information à l'intention de son réseau de parties prenantes concernées, avec des mises à jour de cas et des points de vue sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la responsabilité environnementale et sociale du PNUD.

Affaires traitées en 2020

Cas SECU007 – Jordanie

Atténuation de l'impact de la crise des réfugiés syriens sur les communautés d'accueil vulnérables de Jordanie

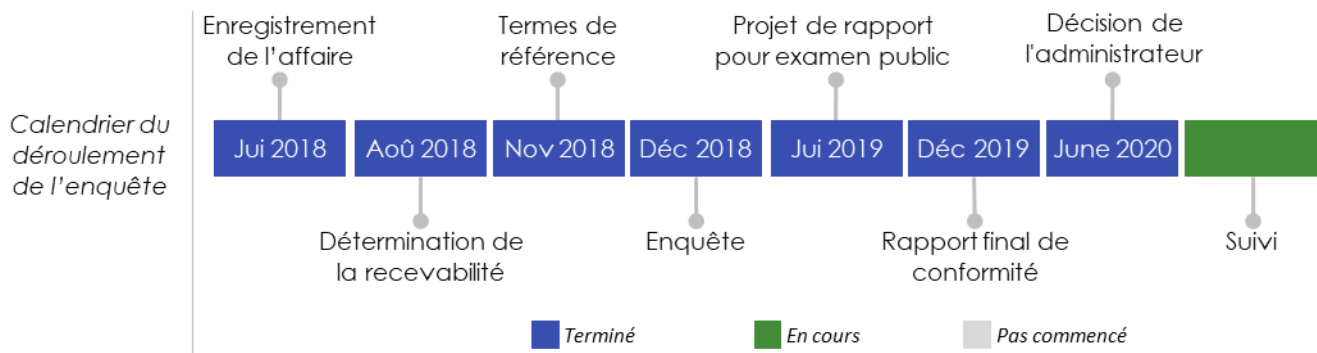
Enquête terminée



En juin 2018, une ONG basée en Jordanie a déposé une plainte à propos de la construction d'une station de gestion et de transfert des déchets dans la zone de Jerash, dans le cadre d'un projet du PNUD Jordanie visant à améliorer le traitement des déchets solides. Les plaignants ont affirmé que le projet pourrait causer des dommages environnementaux à leurs terres et indiqué qu'ils n'avaient pas pu accéder aux documents sur la construction du complexe, notamment ceux portant sur son évaluation d'impact sur l'environnement.

En décembre 2019, l'URNES a remis son rapport d'enquête final. Le rapport a montré que le PNUD Jordanie n'avait pas mené une procédure de détection environnementale et sociale (PDES) approfondie. Le PNUD Jordanie n'a pas également respecté les normes du PNUD en matière d'engagement des parties prenantes et d'accès à l'information. L'URNES a recommandé de veiller à ce que les bureaux de pays reçoivent des informations appropriées et un soutien en matière de réalisation d'une PDES pour chaque activité menée par le PNUD. L'administrateur du PNUD a rendu sa décision en juin 2020. Elle établit des mesures de suivi pour répondre aux recommandations de l'URNES, telles que la sensibilisation de l'ensemble du personnel des bureaux de pays à l'importance des normes environnementales et sociales du PNUD, et pour assurer la conformité dans tous les projets.

Situation au 31 décembre 2020



Cas SECU008 – Cameroun

Conservation intégrée et transfrontalière de la biodiversité dans les bassins de la République du Cameroun

Enquête terminée

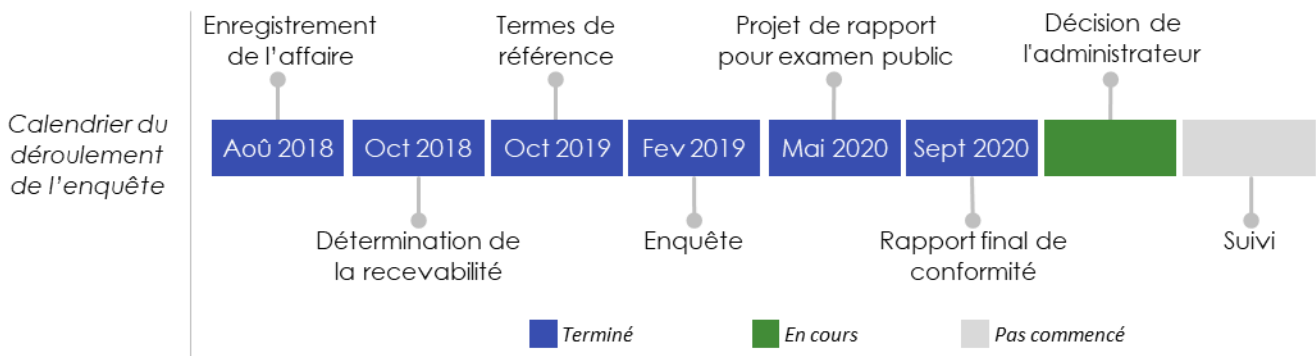


En août 2018, Survival International, une ONG internationale qui œuvre avant tout pour la défense des droits des peuples autochtones, a déposé une plainte au nom du peuple baka vivant dans le village de Zoulabot Ancien au Cameroun, concernant un projet financé par le FEM et mis en œuvre par le PNUD en faveur de la création du parc national de Nki dans le paysage tri-national du Dja-Odzala-Minkebe au Cameroun. Le plaignant a affirmé que, à travers ce projet ainsi que d'autres, les Bakas ont été illégalement expulsés de leurs terres forestières, tant à l'intérieur qu'en dehors des zones officiellement protégées. Il a également affirmé que les responsables de la mise en œuvre du projet n'ont pas assuré les processus et les mesures de consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) nécessaires pour protéger la culture et le bien-être de la communauté baka et que, par conséquent, ils ont violé les droits humains des Bakas.

En septembre 2020, l'URNES a soumis le rapport d'enquête final à l'administrateur du PNUD. L'URNES a constaté que le PNUD Cameroun n'avait pas examiné les activités du projet d'une manière conforme aux exigences des NES, qu'il n'avait pas consulté les Bakas de manière adéquate, et qu'il n'avait pas préparé un plan de gestion pour les peuples autochtones ou un plan de gestion initial adéquat pour faire face aux risques identifiés. La recommandation de l'URNES comprend l'examen des versions finales du Prodoc d'une manière conforme aux exigences environnementales et sociales, et la création d'un plan pour les peuples autochtones en consultation avec les communautés autochtones potentiellement affectées.

La décision de l'Administrateur en réponse au rapport de l'URNES ordonne au PNUD Cameroun de reformuler le projet afin de garantir le plein respect des normes environnementales et sociales. Cette décision est affichée sur le site Internet de l'URNES. Le PNUD Cameroun préparera un plan d'action pour l'application de la décision, et l'URNES assurera le suivi de cette application.

Situation au 31 décembre 2020



Cas SECU009 – Congo

Conservation intégrée et transfrontalière de la biodiversité dans les bassins de la République du Congo

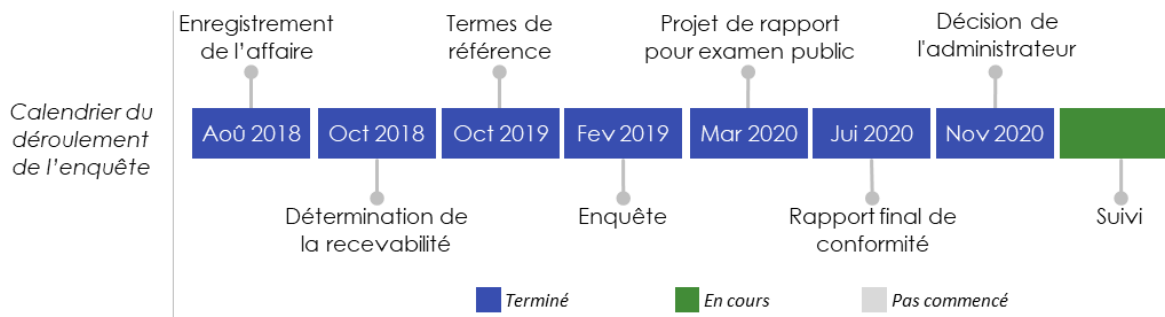
Enquête terminée



En août 2018, Survival International, une ONG internationale qui œuvre avant tout pour la défense des droits des peuples autochtones, a déposé une plainte au nom de six communautés bakas de la République du Congo. Cette plainte concernait un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par le PNUD en faveur de la création de la zone protégée de Messok Dja dans le bassin du Congo. Les Bakas sont des chasseurs et des cueilleurs traditionnels semi-nomades. Les plaignants ont affirmé que les activités de soutien à la création de Messok Dja sur leurs terres forestières traditionnelles violent leurs droits fondamentaux. Ils ont déclaré qu'ils subissaient des actes de violence commis par les éco-gardes (gardes forestiers) qui patrouillent la zone de Messok Dja, et qu'ils étaient privés de l'accès à leurs forêts et à leurs ressources qui sont vitales pour leurs moyens de subsistance. Ils ont également affirmé qu'ils n'avaient pas reçu d'informations et n'ont pas été consultés de manière appropriée sur l'établissement de la zone protégée.

En juin 2020, l'URNES a soumis le rapport d'enquête final à l'administrateur du PNUD. Le rapport a montré que le PNUD Congo n'avait pas appliqué les normes environnementales et sociales en raison d'une évaluation insuffisante des risques. L'URNES a recommandé que des mesures immédiates soient prises pour prévenir d'autres actes de violence à l'encontre des communautés bakas et pour préparer des plans détaillés d'engagement des parties prenantes et des peuples autochtones conformes aux NES, comprenant notamment le consentement préalable, libre et éclairé des communautés concernées. En novembre 2020, l'administrateur du PNUD a rendu sa décision en déclarant que les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de Covid-19 exigeaient une réinitialisation complète et la clôture de ce projet financé par le FEM. La décision comportait également l'annonce d'une nouvelle phase de travail destinée à soutenir le gouvernement de la République du Congo dans ses efforts pour promouvoir des activités de conservation et de développement des moyens de subsistance communautaires, et notamment le renforcement des efforts pour soutenir les dispositions juridiques sur le consentement libre, préalable et éclairé. L'affaire est entrée dans sa phase de suivi.

Situation au 31 décembre 2020



Cas SECU0012 – Maurice

Intégration de la biodiversité dans la gestion des zones côtières de la République de Maurice

Enquête terminée

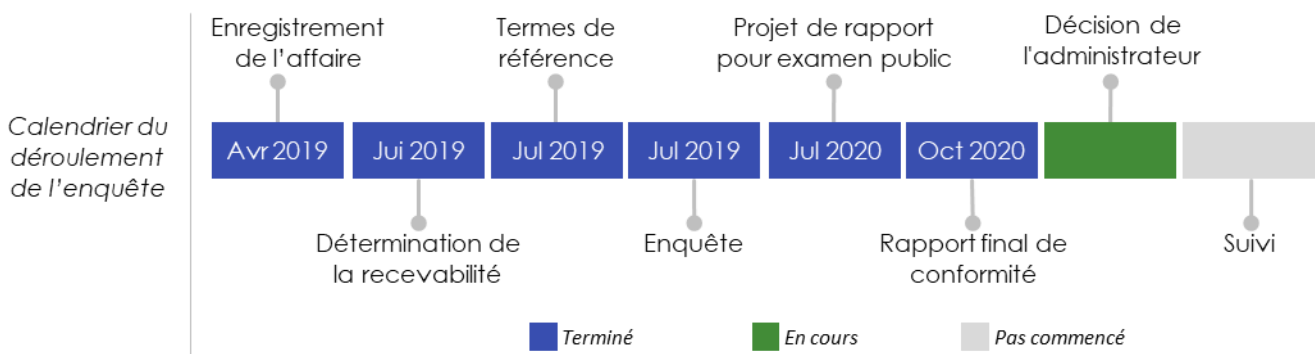


En mars 2019, Aret Kokin Nu Laplaz (AKNL), un réseau d'ONG de l'île Maurice, a déposé une plainte auprès de l'URNES. Les plaignants ont affirmé que le projet du PNUD ne protège pas les zones sensibles à l'environnement et ne respecte pas plusieurs des normes environnementales et sociales du PNUD, au vu des permis de développement délivrés par le gouvernement pour des projets de construction hôtelière et résidentielle le long de la côte du pays. En juin 2019, l'URNES a indiqué que la plainte était recevable et pouvait faire l'objet d'une vérification de conformité.

Les représentants de l'URNES se sont rendus à Maurice en juillet 2019 pour rencontrer les plaignants, le personnel du bureau de pays et d'autres parties prenantes, ainsi que pour obtenir des preuves supplémentaires. En octobre 2020, l'URNES a soumis le rapport d'enquête final à l'administrateur du PNUD. L'URNES a constaté que le PNUD Maurice comprenait les exigences environnementales et sociales qui se présentent dans cette affaire. Cependant, l'analyse ne reflétait pas l'expérience acquise par Maurice précédemment en matière d'incitations environnementales et n'avait pas tenu compte des avertissements sur les risques dégagés des consultations avec les parties prenantes. L'URNES a recommandé que les exigences pour l'achèvement du projet soient relevées et que le cadre de risque soit réexaminé par le biais de l'examen à mi-parcours ou d'un autre processus d'examen particulier.

En mars 2021, l'administrateur a rendu sa décision en réaction au rapport de l'URNES, en plaçant l'affaire dans une phase de suivi.

Situation au 31 décembre 2020



Cas SECU0010 – Myanmar

Gestion intégrée des paysages terrestres et marins et des aires protégées de Tanintharyi (Du massif au récif)

Enquête en cours

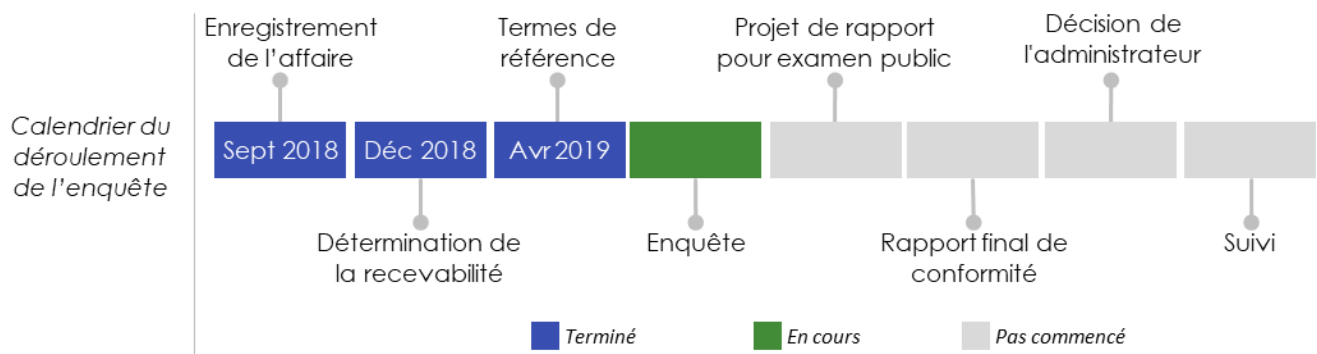


En août 2018, l'Alliance de conservation de Tanawthari (Conservation Alliance Tanawthari) a déposé une plainte au nom des communautés autochtones karen de la région de Tanintharyi au Myanmar. Les plaignants ont affirmé que la mise en œuvre du projet d'aire protégée « Du massif au récif » du PNUD à Tanintharyi violerait leur droit au consentement libre, prioritaire et éclairé (FPIC) et les droits des personnes déplacées dans leur propre pays ainsi que des réfugiés à retourner dans des zones qu'ils avaient dû quitter en raison de conflits armés. Les plaignants ont également affirmé que le projet menaçait de contrevenir aux « dispositions provisoires » des accords nationaux de cessez-le-feu convenus entre le gouvernement du Myanmar et des organisations armées ethniques, et qu'il avait omis de reconnaître les initiatives menées par les communautés indigènes pour protéger les territoires autochtones.

En octobre 2018, le PNUD Myanmar a suspendu le projet indéfiniment en réaction aux questions et aux préoccupations soulevées dans la plainte. En décembre 2018, l'URNES a indiqué que la plainte satisfaisait aux critères établis pour une vérification de conformité. L'équipe de l'URNES s'est rendue au Myanmar en juillet 2020 pour procéder à des visites de terrain et à des entretiens avec les plaignants et d'autres parties prenantes. Un deuxième voyage prévu au Myanmar a été annulé en février 2020, au moment où le coronavirus a commencé à se propager dans le monde entier. Il n'est pas possible de savoir quand l'URNES sera en mesure de reprogrammer sa mission de terrain pour finaliser l'étape de collecte des faits de l'enquête. De ce fait, l'URNES publiera deux rapports, le premier étant axé sur les plaintes et la situation des communautés de l'intérieur, et le second sur la situation et les questions des communautés côtières.

L'URNES est prête à publier le premier rapport provisoire destiné à la consultation publique au début de 2021, mais elle est consciente du fait que les frictions et les violences dans le pays posent des défis importants pour les communautés karens et les autres parties prenantes. L'URNES publiera une première version du rapport dès que possible.

Situation au 31 décembre 2020



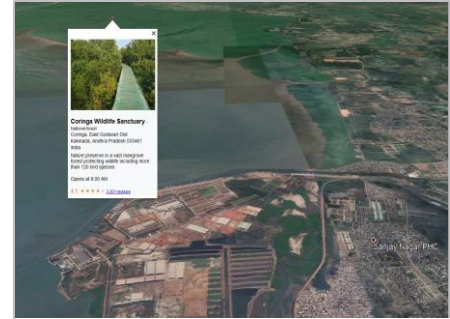
Cas SECU0014 – Inde

Renforcer la résilience climatique des communautés côtières de l'Inde

Enquête en cours



En juillet 2020, une communauté représentée par le Democratic Traditional Fishers Workers Forum (Forum démocratique des travailleurs-pêcheurs traditionnels), en association avec le mouvement Fridays for Future Andhra Pradesh, a déposé une plainte à l'URNES à propos d'un projet du Green Climate Fund (GCF) mis en œuvre par le PNUD. Le projet est agencé d'une manière permettant d'utiliser des approches communautaires à la protection des mangroves et des autres ressources côtières en tant que moyens pour protéger les communautés vulnérables des phénomènes météorologiques violents causés par le changement climatique.

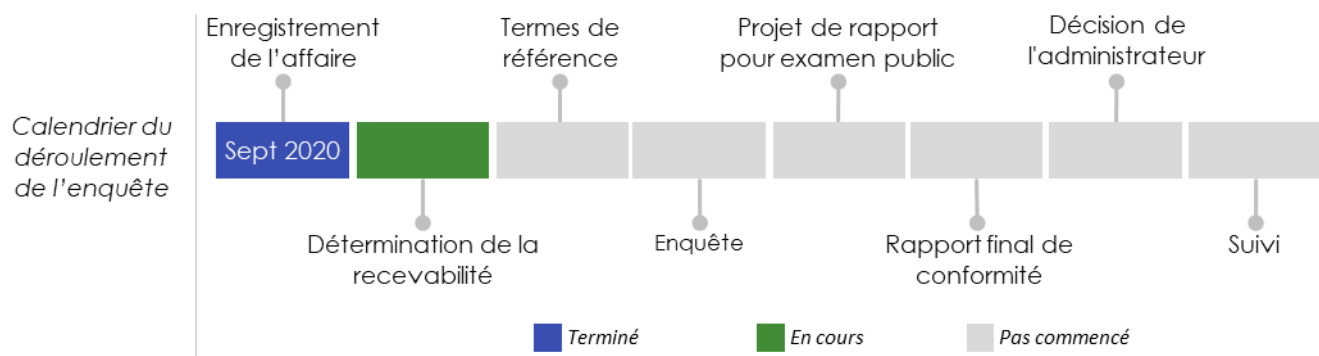


Le Coringa Wildlife Sanctuary (Sanctuaire de Coringa pour la faune)

Les plaignants affirment que la destruction des forêts de mangroves près de la ville portuaire de Kakinada en Andhra Pradesh par le gouvernement de l'État entraîne la perte totale des moyens de subsistance et des effets environnementaux négatifs pour les communautés locales. Le gouvernement de l'État d'Andhra Pradesh a l'intention de réaliser un projet de construction de logements sur le site de la zone forestière de mangrove détruite. Les plaignants affirment que la destruction de la forêt de mangroves, qui s'est produite lorsque l'Inde a été placée sous confinement pour contenir la pandémie de COVID-19, ne rendra pas seulement les communautés de pêche plus vulnérables à des cyclones qui s'intensifient, mais que la ville industrielle de Kakinada elle-même sera exposée à un risque accru.

En décembre 2020, l'URNES était en train d'établir son admissibilité à une vérification de conformité.

Situation au 31 décembre 2020



Cas SECU0015 – Kirghizistan

Développement socio-économique des communautés autour de sites radioactifs au Kirghizistan

Enquête en cours



En septembre 2020, un groupe de résidents du village de Kadji Sai au Kirghizistan a transmis sa plainte par l'intermédiaire d'un représentant affirmant que le système de filtrage d'eau du village, installé dans le cadre d'un projet du PNUD, ne fournissait pas une eau potable propre et sûre. Le système étant la seule source d'eau potable du village, les plaignants craignent de subir les effets néfastes des contaminants présents dans l'eau ainsi que les coûts supplémentaires que comporte l'achat répété d'eau en bouteille et/ou d'équipements de filtration domestiques qui se bouchent fréquemment en raison de l'excès de résidus provoqué par la pollution.

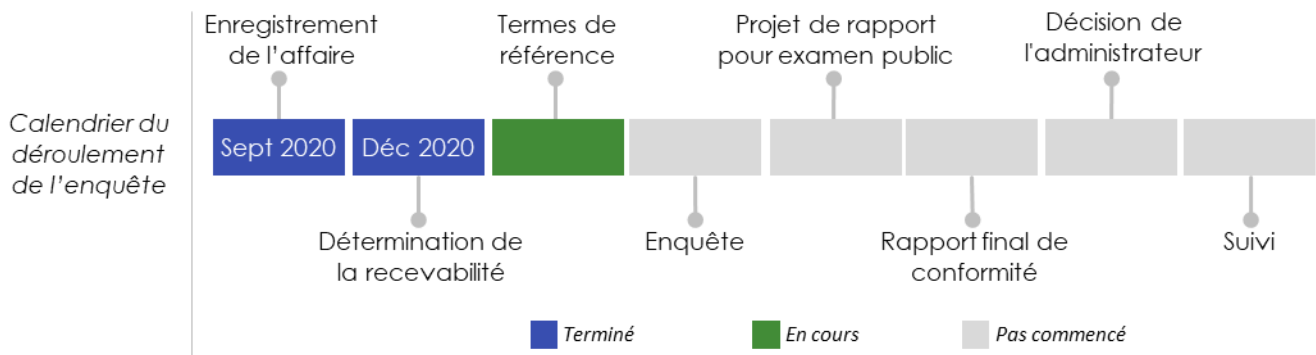


Eau du robinet du village de Kadji Sai

Les plaignants ont également exprimé leur inquiétude quant au manque d'informations sur les activités du projet, les budgets y relatifs et les dépenses. En décembre 2020, l'URNES a établi que la plainte pouvait faire l'objet d'une vérification de conformité.

En décembre 2020, l'URNES était en train de préparer les termes de référence pour poursuivre son enquête.

Situation au 31 décembre 2020



Activités de sensibilisation en 2020

Le but de la sensibilisation est de conscientiser les parties prenantes internes et externes aux caractéristiques de l'URNES. L'Unité mène des actions de sensibilisation des parties prenantes externes clés en vue d'améliorer leur compréhension des enjeux de sa mission, de son mandat et de ses activités. L'URNES cherche à s'assurer, par le biais d'un dialogue continu, que les personnes et les communautés touchées par ses projets sont conscientes de ses ressources et savent comment y accéder. L'URNES s'applique également à sensibiliser le PNUD aux problèmes qui pourraient donner lieu à un non-respect de ses propres procédures et politiques.

Afin d'atteindre les publics cibles de manière efficace, l'URNES adopte une approche multisectorielle envers la sensibilisation. Cette approche comprend des missions de sensibilisation en personne, des appels en téléconférence avec des OSC internationales et locales, l'utilisation des médias sociaux, la diffusion de bulletins d'information et des publications sur le site Internet de l'URNES.

IAM – Atelier de sensibilisation pour les OSC du Brésil

Le Panel d'inspection de la Banque mondiale, le conseiller-médiateur de la conformité de la SFI, le mécanisme de redressement indépendant du Green Climate Fund (GCF), le mécanisme indépendant de consultation et d'enquête de la BID et l'URNES du PNUD ont organisé un atelier virtuel conjoint de sensibilisation aux mécanismes indépendants de responsabilisation (IAM) en septembre 2020, en collaboration avec des OSC du Brésil. Plus de 50 représentants des OSC brésiliennes venant de tout le pays ont participé à ce webinaire réparti en deux sessions.

L'atelier visait à faire connaître les procédures d'examen de la conformité et des règlements de différends au sein des IAM et à fournir un espace ouvert pour l'échange d'idées sur les engagements et les questions de redevabilité associées à des projets de développement réalisés par les secteurs public et privé. Les IAM ont présenté une vue d'ensemble des processus d'examen de la conformité et de règlement des différends ainsi que des études de cas issues d'enquêtes menées par les IAM en Amérique latine. De même, les OSC ont présenté leurs expériences en matière de processus d'examen de la conformité/de règlement des différends. Parmi les autres sujets de discussion figuraient les limites institutionnelles et opérationnelles des IAM, les systèmes d'alerte précoce et les accords internationaux de conformité.

Assemblée générale annuelle du réseau des IAM

L'URNES a participé à la toute première assemblée générale annuelle virtuelle d'IAMnet (réseau de mécanismes indépendants de responsabilisation). L'IAMnet est un réseau de mécanismes indépendants de responsabilisation adoptés par différentes organisations internationales de développement. Plus d'une centaine de participants venant de plus de 15 de ces mécanismes ont participé aux réunions qui se sont tenues. Parmi les sujets abordés pendant les deux journées de sessions figuraient les implications de la COVID-19 sur les travaux des IAM, les réformes des IAM et les mesures de redressement par le biais des processus d'IAM.

Bulletin d'information 2020

L'URNES a publié son sixième numéro de « The Compliance Review », un bulletin d'information occasionnel qui s'adresse à la communauté indépendante de la responsabilisation et aux organisations de la société civile. Le bulletin comprend des informations sur l'état d'avancement des enquêtes, la

sensibilisation et d'autres activités de l'URNES, ainsi que les points de vue de l'Unité sur la pandémie de COVID-19. L'URNES a présenté les risques et les opportunités potentiels qui se présentent au PNUD dans ses réactions à la pandémie, tout en ayant à tenir compte des normes environnementales et sociales (SES). L'URNES espère qu'une sensibilisation accrue à ces questions encouragera les professionnels du développement international à prendre en compte les garanties environnementales et sociales au long de leur travail.

Révision des directives d'enquête

À l'approche de son sixième anniversaire, l'URNES a initié un processus de révision de ses directives d'enquête et de ses politiques et procédures y afférentes. La révision comprendra une phase d'examen interne et une phase de commentaires publics externes venant des parties prenantes intéressées, notamment des organisations de la société civile, des universitaires et d'autres mécanismes de responsabilisation, destinées à améliorer l'exécution du mandat de l'URNES. Son achèvement est prévu en 2021.

Se connecter à l'URNES

Site Internet de l'URNES

L'URNES s'est engagée à mener des enquêtes en toute transparence. Le site Internet de l'URNES fournit toutes les informations essentielles sur ses opérations. Pour assurer au public un accès facile à un référentiel d'informations sur les affaires qu'elle traite, l'URNES tient à disposition un registre de toutes les affaires enregistrées et des documents connexes.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur la soumission d'une demande ou d'une plainte, veuillez visiter notre site Internet à l'adresse www.undp.org/secu

Missions de sensibilisation sur le terrain

L'URNES organise régulièrement des missions de sensibilisation auprès des organisations de la société civile (OSC) dans des régions où le portefeuille de projets du PNUD est conséquent. Les missions sont constituées de réunions en personne ou en mode virtuel avec les OSC pour expliquer le mandat et la mission de l'URNES et la manière d'accéder à ses ressources. Les OSC ont également l'occasion de tenir des réunions individuelles avec les membres de l'équipe de l'URNES pour discuter de questions spécifiques.

Vidéo de sensibilisation

Afin d'atteindre les parties prenantes potentiellement touchées par les activités du PNUD par d'autres moyens que la sensibilisation en personne, l'URNES a créé une vidéo – dont les sous-titres sont traduits en dix langues – qui aide à expliquer ses missions et son mandat, ainsi que les procédures qui doivent être suivies pour déposer une plainte. Cette vidéo est disponible sur notre page Internet dont l'adresse figure ci-dessus.



La vidéo de sensibilisation de l'URNES est disponible sur YouTube en 10 langues différentes.

Médias sociaux

Pour obtenir plus d'informations sur l'URNES, veuillez visiter notre site Internet à l'adresse ci-dessus ou notre page Facebook à <https://www.facebook.com/SECU.UNDP/>

En 2016, l'URNES a lancé sa page Facebook, qui est suivie par 273 adeptes. La page fournit des mises à jour sur les activités de l'URNES et interagit avec le public par le biais de messages occasionnels et de partages de posts.